

MAI 2016

LA CHARTE « ZERO PESTICIDE », DES ENGAGEMENTS CONCRETS ET UN SUIVI PERSONNALISE

Pour concrétiser et officialiser la démarche engagée par les communes, l'adhésion à la charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » et la signature d'un acte d'engagement leur sont demandées. En contrepartie, elles bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi complet pour les aider à mettre en place de manière efficace ces changements de pratiques.

UNE DÉMARCHE A TROIS NIVEAUX

En signant la charte «*Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages* » les collectivités s'engagent dans une démarche de progression en 3 étapes sur un délai indicatif de 5 ans.

NIVEAU 1

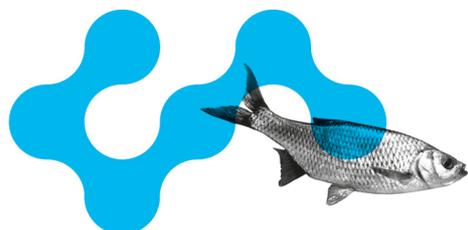
- Formation des agents des services techniques aux méthodes d'entretien alternatives.
- Réalisation d'un plan de désherbage communal.
- Communication de la démarche entreprise auprès de la population.

NIVEAU 2

- Réduction de l'utilisation des pesticides : seuls les herbicides sont tolérés sur les zones où le risque de pollution des eaux est faible.
- Communication auprès de la population sur les actions entreprises.
- Sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs.

NIVEAU 3

- Suppression totale des pesticides : atteinte du « zéro pesticide ».
- Organisation d'un événement pour communiquer ce résultat.
- Sensibilisation des autres gestionnaires d'espaces collectifs.

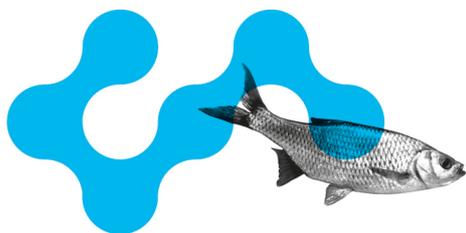




UN SUIVI COMPLET ET PERSONNALISÉ POUR TOUTES LES COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Toutes les communes des Ussees peuvent bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches de passage au zéro pesticide. Pour ce faire, leurs conseils municipaux doivent au préalable délibérer en faveur de la réduction des pesticides et adopter le cahier des charges de la charte régionale d'entretien des espaces publics. Elles doivent ensuite signer officiellement la charte et l'afficher en mairie. Une fois ces formalités administratives remplies et leurs objectifs définis, les élus et les équipes techniques des communes engagées peuvent assister à des formations sur les risques liés à la lutte chimique, et sur les alternatives pouvant être mises en place. Ces sessions de formation sont dispensées par ARTELIA, bureau d'études missionné par le SMECRU.

🟢 N'hésitez pas à contacter le SMECRU pour toute question !
contact@rivieres-usses.com



sme cru
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
DES USSES

107, route de l'Église 74 910 BASSY | 04 50 20 05 05
aurelie.radde@rivieres-usses.com
www.rivieres-usses.com